

Edito

SE DIFFÉRENCIER ET DURER, TEL EST L'OBJECTIF

L'année écoulée a été compliquée pour les producteurs de lait, en particulier pour le lait de centrale. Parallèlement aux conditions du marché toujours difficiles, la météo a rappelé, une fois de plus, qu'il faudra compter avec les conséquences du réchauffement climatiques, à l'avenir.

Grâce à une forte mobilisation de la défense professionnelle régionale et nationale, ainsi que des autorités de plusieurs cantons (dont Vaud), le Conseil Fédéral a revu sa copie concernant Agroscope et propose dès lors trois sites pour la recherche agricole. Il est primordial que les producteurs de lait puissent disposer des résultats des recherches leur permettant d'adapter leur production fourragère, mais également les autres cultures, au réchauffement climatique. Il est également important de pouvoir compter sur de nouvelles techniques et processus pour se distancer de l'emprise des produits phytosanitaires et des antibiotiques.

« En tous les cas, le « tapis vert » est un excellent outil de communication en ces temps où le consommateur s'interroge sur l'environnement et les animaux. »

Malgré un prix du lait de centrale toujours bas, la production laitière stagne à un haut niveau depuis quelques années en Suisse comme à l'étranger. Que faire face à ce constat récurrent ? Le consommateur signe régulièrement des initiatives concernant le bien-être animal et la protection de l'environnement. Il se déclare toujours prêt à payer plus pour des produits suisses de qualité mais concrètement, dans le terrain, ce n'est qu'une petite minorité d'agriculteurs qui peut bénéficier de cet élan. Que faire pour obtenir une part plus importante de valeur ajoutée qui revient de droit au producteur ?

La différenciation est le maître mot dans ce marché toujours plus globalisé. Les entreprises de transformation ont pris ce sujet à leur compte

avec des critères différents, mais avec un dénominateur commun : la durabilité. Afin de contrer le dispersément des forces, La FPSL a lancé le projet « tapis vert ». Il vient à point nommé pour tenter de rassembler tous les producteurs de lait sous un seul et unique standard. Un supplément de prix de 2 ct./kg est promis. Le lancement du projet a donné l'impression d'un certain amateurisme, en particulier dans la communication. Toutefois, obtenir deux centimes dans un contexte de marché très compliqué et défavorable aux producteurs peut être qualifié de succès. Il reste encore beaucoup de travail pour crédibiliser le système et le vulgariser. En particulier pour la partie de la durabilité

qui concerne le plus le producteur : la rentabilité de son atelier lait. Mais la différenciation concerne tous les producteurs et elle ne s'arrêtera pas. En tous les cas, le « tapis vert » est un excellent outil de communication en ces temps où le consommateur s'interroge sur l'environnement et les animaux. La filière fromagère est aussi concernée. Prolait participe à ces discussions, permet la formation d'opinions et s'engage à relayer les avis.

L'année 2019 s'annonce chargée en dossiers importants pour la défense professionnelle. Si le budget de la Confédération ne devrait pas changer globalement pour l'agriculture, les enjeux sont grands : PA22+, prime de non-ensilage et prime de transformation fromagère, aménagement du territoire, fonctionnement des fonds de



L'IPlait (soutien à la matière première et dégauchement), application du supplément de prix « tapis vert » et bien d'autres. Prolait, engagée à différents niveaux, présentera sa position sur les sujets précités lors des assemblées de cercles.

Une année ne peut pas se terminer sans remercier tous ceux qui se sont engagés en 2018 en faveur des producteurs de lait : les partenaires de la défense professionnelle régionale et nationale, les membres des commissions, du conseil des présidents de cercle et du conseil d'administration de Prolait. L'équipe du bureau a dû cravacher dur pour gérer la restructuration en cours, en particulier le directeur M. Daniel Geiser. M. Dylan Golay, Mme Anne-Marie Strauss et M. Eric Jordan ont cessé leurs activités chez Prolait entre juillet et fin décembre. Je les remercie vivement pour leur engagement, leur disponibilité durant tout leur parcours à la fédération laitière et leur souhaité plein succès dans leurs futures activités. Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Marc Benoit, président

Lait durable

LES PROJETS FLEURISSENT : PSL ET IPLAIT LES RÉUNISSENT.

Deux tendances se sont clairement démarquées pour la mise sur le marché de lait mettant en évidence des critères de durabilité : a) les distributeurs ont développé leurs propres concepts soit hyper technique soit fleurant bon la communication ; b) des petits projets permettent de mieux valoriser le lait de quelques producteurs locaux. Le concept « tapis vert » de PSL a réuni une large palette d'acteurs pour garder la main sur la mise en valeur de lait à valeur ajoutée. Nous le saluons.

Face à un consommateur de plus en plus soucieux de son alimentation qui, au passage, lui a coûté jusqu'à présent de moins en moins cher, la grande distribution a pris les devants pour lui offrir ce qu'il demandait : de la durabilité. Or, sans une implication des producteurs, volontaires, il est impossible d'assurer la durabilité d'un tel concept. C'est pourquoi le projet « tapis vert » développé par PSL est arrivé à point nommé. Le 8 août, il a été soutenu par l'ensemble des organisations actives dans la production laitière. Le 6 septembre, l'IPlait en a fait son outil pour la production de lait durable. Les critères de base suivants sont à respecter afin de bénéficier du supplément :

- SRPA ou SST
- Détention de veaux (min. 21 jours)
- Min. 2 traites par jour
- Respect règles expositions bétail
- Vaches non gestantes à l'abattoir
- Tourteaux de soja de source durable

- Pas d'huile/graisse de palmes dans les fourrages
- Aucun antibiotique critique utilisé
- 7% surfaces SAU en biodiversité
- Veau/vache avec un nom

Des critères complémentaires devront aussi être respectés (à choix). Une phase transitoire de 4 ans est prévue. Dès 2023, il semble qu'il ne sera plus possible de livrer du lait sans le respect de ces critères pour des questions de logistique. Ces mesures s'appliquent à l'ensemble des producteurs de lait suisses (y compris filières fromagères). En l'état, les producteurs de lait de centrale impliqués bénéficieront d'un supplément de 2 ct./kg dès le 1^{er} juillet 2019. Les discussions vont débiter pour les filières fromagères. De plus amples informations vous parviendront sur ce sujet en temps utile. Nous vous invitons à assister aux assemblées de nos six cercles ; ce sera un des sujets principaux.

Daniel Geiser

Bureau Prolait

RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL ET HEURES DU BUREAU

Après les décisions conséquentes de restructuration de Prolait prises l'hiver passé, la direction de Prolait a entamé un changement de cap important : Prolait se veut à l'écoute de ses membres et à disposition pour les services qu'elle se doit de leur offrir. Certains souhaitaient intimement ne plus avoir de fortes contraintes d'application de règlements : leur vœu a été exaucé. Toutefois, cela implique une responsabilité supplémentaire, soit prendre en charge les actions à mener au sein des sociétés notamment pour organiser au mieux les activités communes. Prolait se veut donc en appui de tous ses membres. La fédération vous appartient ! Pour ce faire, des changements sont en cours à l'interne. Mme Strauss a quitté Prolait fin novembre. Son poste de secrétariat (80%)

a été supprimé au profit d'un poste de soutien administratif (50%) élargi à la gestion des outils de communication. Prolait a engagé, dès décembre 2018, M. Nicolas Oppliger de La Sagne à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'entreprise. Il travaille tous les matins entre 8h et 12h. Sa tâche sera de vous accueillir, d'assurer les tâches administratives de base, de vous conseiller concernant la BDlait.ch et d'organiser les outils de communication modernes dont nous avons besoin. Fin avril 2019, M. Denis Moret, notre comptable, nous quittera pour une retraite méritée. Son poste sera réorganisé, à moitié pour la gestion des comptabilités et à moitié en soutien du directeur pour les développements des services proposés aux membres. Mme Déborah Garlagiu, future

Supplément lait commercialisé

SOLUTION DE REMPLACEMENT DE LA LOI CHOCOLATIÈRE

Afin d'assurer que le versement de 78,8 millions de francs pour l'abaissement du prix de la matière première (lait) utilisée en Suisse pour l'exportation de produits transformés puisse toujours être conforme aux règles de l'OMC, la Confédération a choisi de verser ce montant directement à tous les producteurs de lait, soit un supplément pour lait commercialisé de 4,5 ct./kg. Pour le recevoir, chacun doit le demander via la BDlait.ch. Si vous n'avez pas pu encore le faire, contactez-nous. Ce montant sera versé à la fin du mois suivant (ex. fin février pour livraisons janvier).

Pour les producteurs dont le lait est transformé en fromage, le fromager ajoutera une ligne supplémentaire sur la paie, soit la déduction de 4,5 ct./kg qui vous sera versée directement par la Confédération sur votre compte bancaire. La prime fromagère reste toujours fixée à 15 ct./kg. Mais le fromager ne recevra plus que 10,5 ct./kg de la Confédération.

Pour les producteurs dont le lait n'est pas transformé en fromage, une déduction de 4,5 ct./kg sera faite sur la paie de lait, que l'acheteur devra verser à l'IPlait. Ce montant servira à alimenter les deux fonds créés par l'IPlait, soit la réduction du prix de la matière première (80%) et le dégage- ment (20%). Des exceptions existent ; nous vous en informons sur demande.

Daniel Geiser

ingénieure agronome, de Bussy FR a d'ores et déjà été engagée à 40% dès mars 2019 puis à 100% dès la fin de ses études en juin 2019. Nous nous réjouissons également de cette future collaboration.

Même si le personnel est pour la plupart du temps atteignable, nous demandons à nos membres de privilégier les contacts téléphoniques du bureau **le matin de 8h à 11h30**. Le courrier électronique info@prolait.ch est le moyen le plus sûr d'un suivi adéquat.

Nous vous remercions donc pour votre compréhension dans ces changements qui se dérouleront sur plusieurs mois encore.

Daniel Geiser

Planification des quantités **QUANTITÉS DE BASE, TRANSFERTS TEMPORAIRES ET LIVRAISONS**

La révision du système de planification (ou gestion) des quantités est certainement la réforme la plus importante dans le fonctionnement de la fédération. L'essentiel est le maintien d'une quantité de base pour chaque producteur qui sert de référence quelle que soit la mise en valeur du lait qui en est faite (avec splitting). Nous invitons donc les producteurs à nous informer des changements à ce propos dès qu'ils interviennent et les sociétés à nous transmettre les modifications les concernant.

La gestion fine des quantités concernant, pour l'heure, essentiellement les sociétés de fromagerie, chacune d'entre elles a établi son propre règlement de gestion des quantités. Trois systèmes d'organisation ont été mis en place courant 2018: a) la société informe régulièrement Prolait des transferts temporaires (Fr. 30.-/prod/an facturé à la société); b) le producteur annonce ses transferts directement à Prolait (Fr. 20.-/décision); c) aucune annonce de transferts temporaires n'est faite à Prolait. L'essentiel est de savoir qu'un suivi via la fédération (et la BDlait.ch) est nécessaire. Il permet d'assurer un historique (débuté en 2009 au moins) qui sert en cas de répartition voire de conflit. Les producteurs qui souhaitent annoncer les transferts plaine-alpage sont invités à le faire jusqu'à la fin de l'année civile, ceci pour mettre à jour les comptes avant calcul des décomptes roulants et boucléments (Fr. 20.-/décision).

Les livraisons de lait de nos producteurs ont été globalement stables par rapport à l'année dernière. L'effet de la sécheresse a été marqué durant les mois de juillet à septembre; des conséquences sont attendues encore cet hiver. Toutefois, l'inquiétude se lit dans les statistiques pour les producteurs de lait de centrale qui, dans notre région, quittent régulièrement le métier. Le prix du lait de centrale en général et le manque de moyens pour réinvestir en sont les principales causes.

Daniel Geiser

Lait de centrale

PROLAIT ET MOOH: MÊME COMBAT, TÂCHES DIFFÉRENTES

L'objectif de Prolait et de mooh est le même à la base: défendre les intérêts de ses membres pour un meilleur prix du lait. Alors que mooh se bat sur le marché en achetant et vendant du lait, Prolait coordonne les actions pour informer et transmettre les revendications de ses membres.

Suite à l'intégration du pool Prolait dans mooh, notre fédération laitière a mis sur pied une commission « lait de centrale », présidée par M. Alexandre Longchamp d'Assens. En font partie MM. Aubert, Botteron, Chevalley, Coenengracht, Paillard, Raynaud, Savary. Cette dernière a organisé le 24 octobre une séance invitant tous les producteurs de lait de centrale à Montcherand. A cette occasion, un tour de situation des différentes actualités de ladite filière a eu lieu. La thématique du lait durable et la nouvelle réglementation mise en place pour suppléer à la défunte loi chocolatière ont été présentées et expliquées. Cela a permis d'engendrer un riche débat à leur sujet. En seconde partie de séance, Mme Marlis Ammann, gérante de KOMETIAN, a présenté des solutions alternatives telles l'homéopathie. Kometian s'inscrit dans une logique de diminution de l'utilisation d'antibiotiques et une approche de la santé animale basée sur l'observation de l'animal par

l'éleveur et réseau de partage d'informations. Les producteurs bénéficient d'un soutien de PSL dès le 1^{er} janvier 2019 en adhérant à Kometian.

La séance de mooh qui a suivi le 14 novembre, a quant à elle, donné l'occasion aux producteurs de Prolait de réaliser que la promesse d'une amélioration du prix chez mooh est réelle. Une présentation de l'organisation et de son fonctionnement par le directeur de mooh et ses collaborateurs a permis à tous de bien comprendre le rôle et le fonctionnement de notre nouvelle coopérative d'achat de lait. Le choix du système de planification doit se faire chaque année jusqu'au 30 novembre; un supplément de max. 1,5 ct./kg est accordé (100% lait centrale). Une bonne collaboration est assurée entre mooh et Prolait. Un membre du personnel de mooh travaille partiellement dans les bureaux de Prolait, M. Blaise Decrauzat.

Jean-Bernard Chevalley

ASSEMBLÉES DE CERCLE

Tous les producteurs de Prolait sont invités à participer aux assemblées de cercle qui auront lieu du **31 janvier au 8 février 2019**.

Cercles	Jour & date	Lieu, rdv à 9 h 30
Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	je 31 janvier	Maison de l'Etivaz
La Broye	ve 1 ^{er} février	Lucens, Salle de paroisse
Nord Vaudois	ma 5 février	Pomy, Grande salle
Jura / Gros-de-Vaud	me 6 février	Essertines-sur-Rolle, Grande salle
Vallée de l'Orbe	je 7 février	Mt-d'Orzeires, Juraparc
Neuchâtelois	ve 8 février	La Brévine, Salle de l'Hôtel-de-Ville

Chaque producteur recevra personnellement une invitation à l'assemblée du cercle de sa région. En cas d'empêchement, il est cordialement invité à participer à l'assemblée d'un autre cercle.

Interprofessions Gruyère/VMO

PERSPECTIVES RÉJOUISSANTES

Après une période 2015 à 2017 difficile, la filière du Gruyère AOP reprend des couleurs. Grâce à une gestion stricte des quantités de lait et de fromages, les prix ont pu être maintenus. De nombreuses réflexions sont en cours pour assurer la durabilité des acteurs de la filière. Rien n'est encore fait mais on espère éviter un durcissement des règles de fonctionnement. De son côté, la filière du Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) a revalorisé le prix de son fromage.

Lors de son assemblée du 14 novembre, l'Interprofession du Gruyère (IPG) a décidé d'augmenter sa quantité de 1% pour tous les sites de production Tradition et Bio en 2019. L'ultime attribution liée à la liste d'attente a été faite. Six fromageries sont concernées par une restriction de quantité liée à la qualité dans la filière; la mesure contraignante a été reconduite tacitement.

La filière du Gruyère s'interroge régulièrement sur son avenir. Le focus est mis en particulier sur la qualité des produits (lait et fromage), la gestion des risques du producteur au consommateur et la traçabilité complète. Discuté avec l'association des fromagers romands (AFR), l'interdiction du fractionnement de la traite est un principe auquel tout le monde adhère. Les réflexions en cours voudraient que l'on incite le producteur à livrer deux traites par jour à une

seule fromagerie. Ce serait faire fi des 20 ans passés qui ont vu plus du tiers des exploitations de la filière engagées à livrer sur plusieurs sites durant l'année, ceci au gré des réformes de la politique agricole.

Après d'intenses réflexions à la fin de la saison dernière, l'Interprofession VMO s'est dirigée vers une revalorisation de son fromage. Dès cet automne, une hausse de Fr. 2.-/kg à la consommation a été appliquée permettant aux producteurs d'obtenir un supplément de prix de 1,48 ct./kg de lait. Le marché semble avoir réagi, jusqu'à présent, positivement. On peut donc se réjouir que la stratégie de baisse permanente des prix soit enfin abandonnée.

Daniel Geiser

VIE DES SOCIÉTÉS

La Société d'Ussières a mis en exploitation sa nouvelle fromagerie le 3 décembre 2018. Après plus de cinq années de discussion, en passant de l'étude du bassin d'approvisionnement régional, à la fusion des sociétés de Ropraz, Vucherens et Vulliens, puis à l'élaboration du projet et de son financement, un outil de fabrication de 240 t de Gruyère a pu être maintenu remplaçant l'ancienne fromagerie de Ropraz.



Malgré toute la bonne volonté qui a été mise dans le projet de construction d'une nouvelle fromagerie sur sa parcelle à Senarclens, la Société de l'Etraz a dû une nouvelle fois remettre, en association avec les producteurs de Morges et environs, le pied à l'étrier afin d'assurer le financement de son projet. Elle s'est associée à un plan de développement régional agricole (PDRA) en cours d'élaboration. Son avenir dépend désormais du calendrier de la Confédération et du canton.

Après avoir pu mettre la main sur une parcelle pour y construire sa nouvelle fromagerie fin 2017, la Société des Combes (Le Lieu) étudie un projet pour la fabrication quasi à part égale de Gruyère et de Vacherin Mont-d'Or (VMO). Cette configuration unique, pour la deuxième plus grande fromagerie VMO, nécessite des soutiens conséquents qui sont à l'étude. On espère une nouvelle fromagerie d'ici 2 à 3 ans.

Daniel Geiser

COURS PROLAI

Sujets : rôles d'un président, secrétaire ou caissier d'une société coopérative, documents de base expliqués

Date : jeudi 17 janvier 2019
de 9h15 à 15h (avec dîner)

Lieu : Yverdon-les-Bains

Participants : min 8 à 15 max

Prix : Fr. 120.-/pers.

Voir aussi www.prolait.ch

Contact : D. Geiser, 024 424 20 10

AGENDA

9-12 janvier 2019 :
SwissExpo à Beaulieu-Lausanne

31 janvier au 8 février 2019 :
Assemblées de cercles

19 mars 2019 à 9h 30 :
Assemblée des sociétés
de fromagerie

11 avril 2019 à 9h30 :
Assemblée des délégués Prolait

13 avril 2019 (matin) :
Journée du lait

STANDARD TÉLÉPHONIQUE

PROLAI (fédération)

024 424 20 10 (8h-11h30), info@prolait.ch

mooh (lait de centrale)

058 220 34 00, einkauf@mooh.swiss

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 20 10
Courriel : info@prolait.ch
Internet : www.prolait.ch

Mise en page

Images3 SA

Impression

AGRIDEA, Lausanne